

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Décision Modificative au Budget : travaux de voirie à Saint-Paul**
- **Projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême**
- **Comptes-rendus des réunions des commissions communales**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 Juin 2023

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mmes GERVREAU, LYS, MM. MAROT, PIEL, POULARD, ROY

Absents : M. BERNARD (Pouvoir donné à Mme TARDY)
Mme LAMOR (Pouvoir donné à Mme LYS)
Mme LANOUE (Pouvoir donné à Mme TARDY)
M. MONTIGAUD (Pouvoir donné à M. POULARD)
M. BAUDRY (excusé)
M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Décision Modificative au Budget : travaux de voirie à Saint-Paul

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à une plus-value de travaux, le montant prévu au Budget pour les travaux de reprise du réseau d'eau pluvial du village de Saint-Paul n'est pas suffisant.

Afin de régler la facture, il y a lieu de prendre une décision modificative au Budget pour un montant de 4 881.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise les écritures suivantes :

C/ 6588 :	- 4 881.00 €
C/ 2153-359 :	4 881.00 €
C/ 023 :	4 881.00 €
C/ 021 :	4 881.00 €

Projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

Madame le Maire informe qu'il est proposé au Conseil Municipal de soutenir le projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique (UVE) sur la commune d'ANGOULEME porté par CALITOM en partenariat avec la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et le SMICVAL du Libournais afin de tendre vers une autonomie du territoire en matière de gestion des déchets non valorisables, de sortir de la technique de la mise en décharge pour s'orienter vers la valorisation énergétique, de réduire la dépendance aux opérateurs privés et de permettre aux collectivités une meilleure maîtrise des coûts.

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2022_1_1 du 08 Février 2022 portant décision d'abandonner la technique de la mise en décharge pour les déchets résiduels ;

Vu la délibération d'un comité syndical de Calitom n° 2022_4_1 du 25 octobre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CDCHS du 15 décembre 2022 portant engagement des études de définition relatives au scénario de création d'une unité de valorisation énergétique sur la commune d'Angoulême ;

Vu la délibération du comité syndical de Calitom n° D2023_2_1 du 15 Mars 2023 portant sur l'engagement d'une phase de concertation préalable concernant ce projet ;

Vu le dossier de déclaration d'intention mis à disposition du public par Calitom en date du 24 Avril 2023 ;

Considérant ce qui suit :

Malgré les efforts consentis au travers des politiques de prévention et de tri, la quantité de déchets résiduels non valorisables est complexe à maîtriser et il faut bien reconnaître que notre consommation produira toujours une part de déchets ultimes.

Sur le territoire de la Haute-Saintonge, la totalité de ces déchets est actuellement enfouie sur le site Sotrival à Clérac dont la capacité de stockage diminue pour passer à 125 000 tonnes / an jusqu'à sa fermeture programmée en 2036. Par ailleurs, une dizaine de sites d'enfouissement doivent fermer dans la région Nouvelle-Aquitaine d'ici 10 ans. La seule option de la mise en décharge n'est donc plus tenable.

Cette situation ne doit pas entraîner pour le territoire une dépendance aux opérateurs privés dont les solutions sont structurellement inflationnistes mais au contraire vers une autonomie locale en matière de traitement des déchets.

Pour répondre à cette urgence, CALITOM en partenariat avec la CDCHS et le SMICVAL a étudié trois scénarii :

1. Production de Combustibles Solides de Récupération (CSR) valorisés en cimenterie (auprès d'un acteur privé)
2. Production de CRS valorisés dans une chaufferie à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

3. Valorisation des déchets dans une unité de valorisation énergétique (UVE) à créer sur le territoire sous maîtrise d'ouvrage publique

A l'issue de cette étude, il ressort que la solution de l'UVE est la plus pertinente, d'autant que la CDC de Haute-Saintonge et la SMICVAL du Libournais se proposent d'être partenaires du projet. Ce mode de valorisation offre en effet un double bénéfice : le processus d'incinération des déchets avec récupération d'énergie consiste à transformer la chaleur dégagée par la combustion des déchets en vapeur sous pression. Elle peut alors alimenter des réseaux de chaleur urbain mais aussi répondre aux besoins d'industriels locaux consommateurs de gaz naturel.

A ce titre, un dossier de déclaration d'intention a été déposé par Calitom.

Il est notamment proposé la construction d'une UVE sur la commune d'Angoulême d'une capacité de 120 000 tonnes prenant en compte des perspectives ambitieuses de réduction des déchets liés aux efforts de prévention.

Le montant de l'investissement est estimé à 110 millions d'euros pour une mise en service industrielle au printemps 2029.

Au regard de ces éléments, le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis favorable au projet de création d'une Unité de Valorisation Energétique à Angoulême, porté par Calitom en partenariat avec la CDC de Haute-Saintonge et le SMICVAL du Libournais.
- de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions à 9 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

Comptes-rendus des réunions des commissions communales

1) Commission cadre de Vie :

Madame TARDY donne le compte-rendu de la commission Cadre de Vie qui s'est réunie le 02 Mai 2023.

« Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme LANOUE, M. POULARD

Plantations pour la saison d'été :

Comme chaque année, les pensées seront arrachées et remplacées par des plans pour la saison d'été. La question se pose d'utiliser des plantes peu gourmandes en eau.

Il faut mener une recherche sur ce sujet. La commission convient que pour cet été, ce seront de nouveau des géraniums qui seront plantés. En effet, il semble malvenu de parier sur un nouveau type de plantation dont nous ne connaissons pas le résultat, l'année où nous accueillons le circuit Terra Aventura.

Une réflexion sera menée pour les prochaines plantations dès l'automne. Les plans de géraniums du même type et de la même taille que les années précédentes seront commandés auprès de l'entreprise CHARTIER et seront plantés avant le week-end de l'Ascension.

Désherbage :

Madame le Maire rappelle qu'il est interdit d'utiliser des pesticides pour les désherbages des espaces publics. Nous utilisons à ce jour le chalumeau et le désherbage manuel, ce qui est coûteux et prend du temps. Dans ce cadre, la commission convient qu'il faut mener une réflexion sur les alternatives possibles et notamment sur les végétations de pied de mur.

Monsieur DUTEUIL qui est notre interlocuteur concernant les plantations de haies, est aussi référent pour le département pour le programme Villes et Villages Fleuris. Ce label prend maintenant en compte les initiatives du type de celle que la commission se propose de prendre.

Il serait, à ce titre, important de le rencontrer afin d'avoir plus de renseignements sur ce type de végétalisation et sa mise en œuvre. Un rendez-vous doit être pris.

Des rues « tests » pourraient être choisies dans un premier temps.

Monsieur MAURIN Claude se rendra par ailleurs, à une formation auprès de la CDC sur les techniques de désherbage sans pesticide.

Mobilier urbain :

Il avait été décidé d'acheter des bancs lors d'une précédente réunion.

Monsieur POULARD se propose d'effectuer une première sélection dans les catalogues disponibles en Mairie qu'il nous soumettra lors de la prochaine réunion. »

Madame le Maire présente la sélection de bancs effectuée par M. POULARD et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modèles souhaités dans le Bourg et au City Stade.

Le choix se porte sur le modèle Maverick pour le Bourg et sur le modèle Oslo acier pour le City Stade.

Des comparaisons de prix sur ces modèles seront effectuées auprès d'autres fournisseurs avant de passer commande.

2) Commission Bâtiments communaux et Cimetière :

Monsieur PLAIZE donne le compte-rendu de la commission Bâtiments Communaux et Cimetière qui s'est réunie le 16 Mai 2023.

« Etaient présents : Mme TARDY, MM. PLAIZE, BERNARD, Mme LANOUE, MM. MONTIGAUD, PIEL

L'objet de la réunion était de préparer la réunion de commission d'Appel d'Offre architecte et de se mettre d'accord sur le programme à établir pour les consultations du projet de l'école et du commerce Avenue de Saintonge.

Projet de rénovation de l'école :

La rénovation totale de l'école telle qu'elle était décrite dans l'étude de faisabilité n'est financièrement pas possible. Il est cependant nécessaire de faire les mises aux normes de sécurité et énergétiques.

La commission convient qu'il faut inscrire au programme :

- recouvrement des sols de la salle de jeux et des classes
- ouverture de deux portes (une pour chaque classe) sur la cour
- réalisation d'une rampe d'accès PMR dans la cour
- mise aux normes des sanitaires
- volet énergétique : changement des radiateurs sur l'ensemble de l'école, abaissement des plafonds des classes combinant

l'acoustique, changement de l'éclairage des classes, installation photovoltaïque

Par ailleurs, en dehors du cadre de cet appel d'offre, une peinture de l'actuel dortoir devra être faite. Le mur de séparation avec le logement sera abattu pour agrandir la cour et offrir un espace végétalisé.

Projet de commerce Avenue Saint-André / Avenue de Saintonge :

Les lots à traiter seront la maçonnerie, la menuiserie, l'électricité, la plomberie, le plaquiste, le carrelage et la peinture.

Une entrée de commerce est à créer avec la nécessité de sécuriser cette entrée par rapport à la circulation.

Une vitrine sur la rue est à créer.

L'aménagement devra comprendre un espace commercial, une réserve, une petite zone privée, des sanitaires et un sas accessible sur la rue pour les livraisons.

La commission d'Appel d'offre se réunira le 07 Juin 2023 et établira le programme le plus précis possible à publier dans l'appel d'offre architecte. »

3) Rendez-vous avec Charentes Tourisme :

Madame TARDY donne le compte-rendu du rendez-vous avec Charentes Tourisme qui s'est déroulé le 17 Mai 2023.

« 18 villages actuellement labellisés (Pierres et Eaux, Plus Beaux Villages de France, Petites cités de caractères, ...) ont choisi de participer au Club des Beaux Villages des Charentes sur les 30 qui pouvaient potentiellement adhérer.

Deux autres sont en attente pour 2024.

7 sont présents à la réunion.

Avancée de la vie du Club :

Mme Stéphanie Nadouce est venue sur le terrain de chaque commune pour identifier les atouts et les faiblesses des villages.

L'intérêt pour les communes est réaffirmé : dynamisation et valorisation, mise en réseau des communes, maillage touristique du territoire.

Nouvelle identité du Club :

Il ne s'agit pas de créer un nouveau label. Il s'agit d'adopter un nom pour la communication, qu'on ne confondra pas avec les noms de labels comme « Beaux Villages des Charentes ».

Certains noms sont proposés : « Secrets de villages » ou « Villages et paysages ».

C'est ce dernier qui est choisi. Un logo est en cours de création.

Gouvernance :

COPIL (Partenaires commune + Charentes tourisme) prend les décisions.

COMITES TECHNIQUES

Ingénierie

Com. + marketing

Groupe d'experts

Office du tourisme ?

INSTANCES OPERATIONNELLES

Propositions techniques

Mise en œuvre des actions

RH DEDIE

Mme NADOUCE

Com. Interne à

Charente Tourisme

Suivi des actions 2023 :

Rencontres individuelles.

Contenu Web et presse : 1 page pour le club sur Infiniment Charentes, visibilité sur les supports magazines destinés aux OT et distribués en salons, saisie sur APIDAE, valorisation sur HUGGY (Support haut de gamme distribué en FNAC et librairies)

Coût total : 0.00 euros

A venir sur 2023 : reportages photo et drone. 15 photos par commune + 1 vidéo de 20 secondes par commune incluant prise de vue drone.

1 vidéo générale des 18 communes de 30 secondes.

Prises de vue prévues dernière semaine de septembre. Présence des équipes environ 1 journée sur les lieux.

Coût : 21 000.00 €

Budget total 2023 du Club : 22 440.00 € (dont 11 000.00 € Charentes Tourisme)

Prochaines étapes :

Signature des conventions avec les communes partenaires

Préparation de thèmes de travail (Tourisme créatif, patrimoine, ...)

Comité technique début Octobre

COPIL fin Octobre

1 journée thématique sur site en fin d'année

4) Commission Tourisme – Culture et patrimoine

Madame TARDY donne le compte-rendu de la commission Tourisme-Culture et Patrimoine qui s'est réunie le 1^{er} Juin 2023.

« Organisation de la journée du 24 Juin 2023 :

Le 24 Juin 2023 est prévue l'inauguration du City Stade à 10 h 30.

Comme cela avait été évoqué en conseil, il est envisagé de mettre en place une petite animation. Il s'agirait d'un petit match en mi-temps de 5 mn, football + basket. Equipes ados contre équipes conseil.

Patrick MONTIGAUD s'occupe du recrutement des équipes ainsi que de l'arbitrage.

Pour le déroulement général : discours, ruban, match et verre de l'amitié sur le même modèle que celui de l'inauguration de la bibliothèque.

Organisation de la soirée du 29 Juillet :

Pour cet évènement qui se veut récurrent annuellement, la bibliothèque s'occupera de tenir la buvette.

Un groupe de travail est constitué au sein de la commission : Camille PLAIZE, Frédéric MAROT, Jérôme POULARD, Serge PIEL, Raphaël BERNARD (selon disponibilités).

Les artistes : en plus du musicien prévu, Mme Pascale VINCENT, habitante de Saint-Paul et membre d'une petite troupe de théâtre, propose une représentation.

L'évènement débiterait donc à 18 h 30 et le concert commencerait à 21 h.

Le podium, l'éclairage et le son sont réservés auprès de la CDC.

Des tables et des chaises seront à mettre en place ainsi que des guirlandes.

Des toilettes sèches sont à prévoir.

Stationnement et balisage à prévoir aussi.

Il reste à faire l'affiche de l'évènement et à lui trouver un nom. Les propositions sont les bienvenues. Actuellement, une proposition : « La Vagabonde de Clion ».

Exposition M. MILHIET :

Nous avons la chance d'avoir sur la commune, en la personne de M. MILHIET, une mémoire vivante de la seconde guerre mondiale et notamment de l'épisode de la poche de Royan.

Il serait intéressant de récolter ses souvenirs et il est proposé d'organiser une exposition pour le 11 Novembre prochain.

Un groupe de travail est constitué : Patrick MONTIGAUD, Frédéric MAROT, Isabelle TARDY, Camille PLAIZE et Raphaël BERNARD selon disponibilités.

La bibliothèque serait associée à cette exposition.

Point sur les dossiers en cours :

Salle de l'atelier : le planning de la saison est plein.

Terra Aventura : Le bureau Proximit qui établit les scénarios est venu à CLION pour un repérage. Le scénario nous a été soumis. Quelques modifications mineures sont à apporter. Des aménagements sont à réaliser par la commune. Un banc au lavoir pour permettre d'atteindre la cache et au chêne, une « tranche » d'arbre permettant de compter les cernes et l'âge.

La question de toilettes publiques se posera éventuellement.

Le lancement du parcours est prévu le 24 Juin 2023 à 08 h 00.

Indépendamment de ce parcours, l'idée est lancée de mettre en place des panneaux informatifs au Pont des Anes et à Saint-Paul.

Dans le cadre de la sécurité du parcours Terra Aventura, il est souligné la vitesse excessive des véhicules circulant sur le chemin longeant la voie ferrée proche de la Mairie.

Le bornage de cette parcelle à caractère de chemin communal semble nécessaire. L'installation de chicanes à chaque entrée pourraient être une solution pour obliger les véhicules à quitter ce chemin plus lentement.

Il est souligné également la nécessité d'installer un miroir au croisement de l'« Impasse de la tannerie » et de la « Rue de l'Eglise ».

5) Appels d'offres :

Madame TARDY donne le compte-rendu de la commission Appel d'Offres qui s'est réunie le 06 Juin 2023.

« Pour faire suivre les projets de l'école et du bâtiment MILHIET, il est nécessaire de passer par une procédure d'appel d'offre de marché public.

Afin de ne pas commettre d'impair pour cette procédure qui est très spécifique, Madame le Maire s'est rendue auprès de Mme TILLEMANS qui s'occupe de ces dossiers pour la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge et qui s'est proposée d'appuyer les communes qui auraient besoin d'être guidées.

La première chose à faire est de créer un compte sur la plateforme « marchés sécurisés ». La commune bénéficie de tarifs préférentiels sur cette plateforme gérée par SOLURIS.

Madame le Maire présente à la commission le bon de commande à valider pour la configuration d'un espace privé sur la plateforme : 144.00 € T.T.C.

ainsi que l'externalisation de toutes les tâches afférentes à la dématérialisation d'une consultation : 420.00 € T.T.C. par dossier ;

La commission accepte cette commande.

Suite à la création de l'espace, il faudra ensuite publier les appels d'offres : 1 appel d'offre de service pour le choix de l'architecte et 1 appel d'offre pour les travaux.

Pour le marché de maîtrise d'œuvre, il faut établir le règlement de consultation, prévoir des moyens de contacts et des rendez-vous pour les visites des éventuels candidats.

Il faut créer un programme pour l'architecte qui s'appuie sur le besoin. Cela comprend au minimum :

- Références d'urbanisme
- Photos de situation
- Photos de l'existant
- Notice descriptive des intentions de la commune
- Budget prévisionnel
- Planning prévisionnel

Madame TILLEMANS nous a confié des modèles de programmes. Madame le Maire propose à la commission un projet de document pour chacun des deux projets de la commune.

La commission accepte les programmes tels qu'ils sont rédigés.

QUESTIONS DIVERSES

Choix des devis pour l'aménagement des Services Techniques

Monsieur PLAIZE présente les derniers devis complémentaires demandés par les membres du Conseil Municipal concernant les travaux d'aménagement des Services Techniques.

Placo / Carrelage :

Entreprise GALLEGO : 10 814.08 € T.T.C.

Entreprise GRAVOUIL : 10 129.24 € T.T.C.

Terrassement :

Entreprise RIDEAU : 17 052.00 € T.T.C.

Entreprise EIFFAGE : 19 320.00 € T.T.C.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte son choix sur les devis des entreprises GRAVOUIL (CPHS) et RIDEAU.

Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe que la première phase de diagnostics doit être remise à la commune le 20 Juillet 2023.

Elle rappelle qu'un registre est à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

Proposition AXA Assurances

Madame le Maire informe que la Compagnie AXA Assurances propose à la commune de communiquer auprès de ses administrés sur leur offre de complémentaire santé.

Après délibération, le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette démarche.

Appel aux dons suite au séisme en Charente-Maritime

Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Association des Maires par lequel il est proposé aux collectivités de verser sur le compte ouvert par l'Association des Maires de la Charente-Maritime un don afin de venir en aide aux communes touchées par le séisme du 16 Juin 2023.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 200.00 € pour cette cause.

Ecole Maternelle

Madame le Maire informe du départ de Madame GUITTON Sandra, institutrice à l'école maternelle, qui sera remplacée, à la rentrée prochaine par Madame PERROT Sandra.

Dépliant touristique

Madame le Maire évoque les difficultés rencontrées avec l'entreprise PUBLICA pour le renouvellement du dépliant touristique.

Celle-ci ne respectant pas les modifications apportées par la commission, le projet prend du retard.